Je vends des bovins

Lorsqu'un éleveur vend des bovins, il n'y a pas de risque sanitaire particulier. Il doit par contre respecter certaines règles vis-à-vis de l'acheteur. Ces règles sont importantes, car en cas de problème, elles aident à établir les responsabilités de chacune des parties.

1. Préalable à la vente :

- Vérifiez les papiers du bovin. L'ASDA, le passeport doit correspondre au bovin vendu. Les 2 boucles d'identifications doivent être lisibles (absence de poils…).
- L'ICA (information pour la chaîne alimentaire) doit être renseignée si nécessaire.

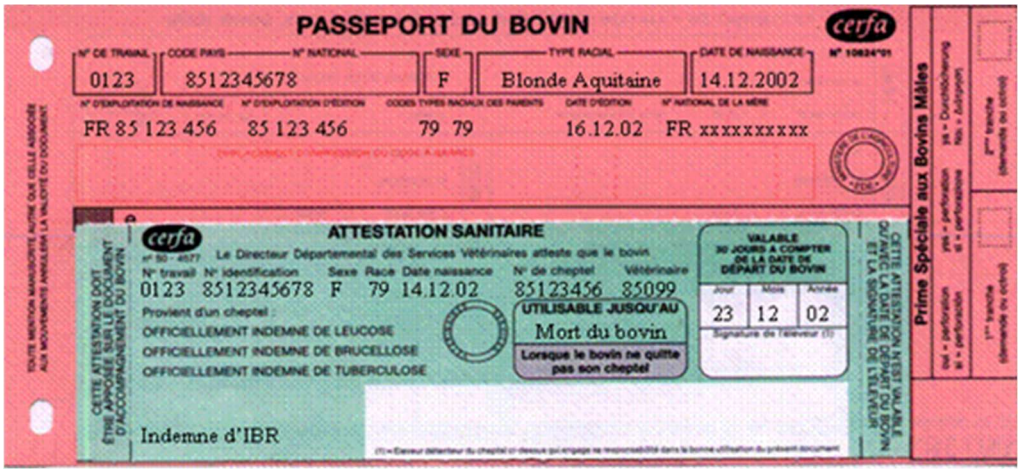

- Informez l'acheteur du statut sanitaire des bovins :

a) Maladies réglementées (Statut mentionné sur l'ASDA):

- La tuberculose
- La brucellose
- La leucose
- Le varron
- L'IBR

Pour la BVD *(réglementée depuis le 31 Juillet 2019. L'éradication est en cours.* **<u>Les bovins reconnu IPI doivent être éliminés sous 15 jours à destination exclusive de l'abattoir ou l'équarrissage.</u>**

<u>Pourquoi faut il contrôler les bovins avant la vente ?</u>

- L'éleveur n'est pas censé ignorer le statut BVD du bovin vendu.
- En cas de contrôle à l'introduction positif, un bovin contrôlé négatif avant la vente sera un argument en faveur du vendeur.

b) Maladies non réglementées

- Paratuberculose
- Néosporose

Proposez à l'acheteur la signature d'un billet de Garantie Conventionnelle. En signant ce document, vous vous engagez à reprendre l'animal s'il est positif.

2. Au moment du départ de l'animal :

Il ne doit pas y avoir de contact avec les bovins présents dans le camion et les bovins du troupeau. Le mieux est de disposer d'un quai de chargement. En cas de descente des bovins dans le quai, celui-ci doit être nettoyé et désinfecté avant la prochaine utilisation.

3. Une fois l'animal parti :

- Notifiez rapidement (7 jours maximum) la sortie des bovins en indiquant les dates et raisons de la sortie.
- Je reprends l'animal ou je vois avec l'acheteur pour envoyer directement l'animal à l'abattoir s'il est positif au contrôle d'introduction. Cette dernière solution est à privilégier. Elle plus simple et dans la grande majorité des cas la destination finale reste l'abattoir.